



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

## EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

### *Décret Impérial N°2020-04 du 16 Mars 2020*

*Vu la Constitution du 2 décembre 1996,*

*Considérant l'épidémie dont souffre les pays voisins de l'Empire et notamment la France,*

*Considérant qu'il convient de protéger l'ensemble des citoyens de l'Empire ;*

*Vu l'avis du Ministre de la Santé M. Decin personnel de l'Empereur, selon lequel le coronavirus nommé COVID-19, aussi incroyable que cela puisse être, serait susceptible de s'attaquer épidémiquement aux personnes impériales,*

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénonan, par la grâce de Dieu, statuant en Grand Conseil, décrète et ordonne :

À

#### **Article premier**

L'état d'urgence est décrété sur le territoire de l'Empire.

Les Grands Dignitaires, les Maréchaux de l'Empire, la noblesse de l'Empire, les membres du Gouvernement, Les consuls impériaux, les membres du SIRTAC, de la DOS, du GIPEBAC et les membres de

l'Ordre des Chapelliers sont r'quisitionn's de fa'çon permanente et doivent se tenir pr'at ' apporter leur assistance et concours ' l'activit' de l'Empire.

^

## Article 2

Les fronti'eres de l'Empire sont ferm'es. Nul ne peut entrer ou sortir du territoire sans l'autorisation expresse et particuli'ere de l'autorit' Imp'riale.

Seuls les citoyens de l'Empire peuvent b'on'oficier d'une d'rogation de sortie ou d'entr'e sur le territoire.

^

## Article 3

Le coronavirus COVID-19 est frapp' du M'pris Imp'rial. Il lui est strictement interdit de p'on'otrer sur le territoire imp'rial.

^

^

## Article 4

Toute infraction au pr'sent d'cret est qualifi'e crime de l'-'se-majest' et sera poursuivie et punie comme telle.

^

^

*Frank Marc*

*Imperator et Rex*